



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022009a

Domaine : 1.1

Date de convocation : 25 novembre 2022

Date de l'affichage : 25 novembre 2022

Date d'affichage de la délibération : 2 décembre 2022

Objet: 09a – Groupement de commandes avec la CACP : passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif au renouvellement des marchés publicitaires groupés de mobiliers urbains et du service Vélo2

L'an deux mille vingt et deux, le premier décembre à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Alain GAUDISSIABOIS, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Christine CAVRO, Monique MERIZIO, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET (à partir de 20h20), Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux, représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Edwina ETORE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Françoise ROMANETTI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Frédéric TOURNERET a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV (jusqu'à 20h20)
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Madame Christine CAVRO a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 27 (jusqu'à 20h20), 28 (à partir de 20h20).
- Votants : 33

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Sur présentation de Monsieur Jean-Pierre HARDY, adjoint au maire chargé des Travaux, voirie, cimetières, hygiènes et sécurité, embellissement de la ville,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L2113-1 à L2113-7

Accusé de réception en préfecture  
095-4195041-20221201-2022009a-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la commission Travaux, voirie, cimetière, hygiène et sécurité, embellissement de la ville,

CONSIDERANT que les marchés publicitaires groupés de mobiliers urbains et du service VéLO2 de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et des communes de Cergy, Pontoise, Eragny, Jouy-Le-Moutier, Osny et Vauréal arrivent à échéance, il convient de réaliser un bilan administratif, économique et technique du groupement de commandes et de préparer son renouvellement en conséquence de ce bilan,

CONSIDERANT que dans le cadre de la mutualisation et dans un souci d'amélioration de la qualité et d'optimisation financière, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et les communes de Cergy, Pontoise, Eragny, Jouy-Le-Moutier, Osny, Vauréal, Courdimanche et Neuville souhaitent constituer un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relatif au renouvellement des marchés publicitaires groupés de mobiliers urbains et du service VéLO2,

CONSIDERANT le projet de convention constitutive d'un groupement de commandes,

CONSIDERANT que les prestations envisagées dans le cadre du groupement de commandes concernent la réalisation d'un état des lieux, le diagnostic et l'étude prospective d'évolution, d'un benchmark et de propositions des montages contractuels possibles et enfin, l'assistance à la construction de la mutualisation, à la consultation, à la fin des marchés actuels et à la prise d'effet du/des futur(s) marché(s),

CONSIDERANT que la convention constitutive de ce groupement de commandes prévoit que son coordonnateur, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, sera chargée de procéder, dans le respect des règles prévues au Code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations nécessaires à la sélection du ou des cocontractants du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

CONSIDERANT que le Coordonnateur aura la charge de signer, notifier et exécuter le marché,

CONSIDERANT que l'ensemble des membres du groupements se sont entendus sur une clé de répartition définie comme suit : 66.8% pour la Communauté d'agglomération, 14.3% pour Cergy, 3.8% pour Pontoise, 5.2% pour Eragny, 3.5% pour Osny, 3.6% pour Jouy-Le-Moutier, 2.8% pour Vauréal, forfait de 500€ pour Courdimanche et Neuville ; et que les participations financières de chaque membre du groupement seront versées à la Communauté d'agglomération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APROUVE les termes de la convention de groupement de commandes relative à la passation d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement des marchés publicitaires groupés de mobiliers urbains et du service VéLO2,

APROUVE l'adhésion à ce groupement de commandes de la CACP en tant que coordonnateur du groupement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes figurant en annexe, et tous les actes afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2023.

Accusé de réception en préfecture 095-219502184-20221201-2022009a-DE Date de télétransmission : 16/12/2022 Date de réception préfecture : 16/12/2022
---

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France